Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231214-D204_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023
Date d'affichage : 7 décembre 2023
Délibération N° 14-12-2023 / N°204
Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6
Membres ayant donné procuration : 14
Membres votants : 103

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.
Absents excusés : Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231214-D204_2023-DE

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Reconduction des ateliers Bien Vieillir Mémoire et Autonomie Seniors

Monsieur le Vice-Président propose de renouveler pour l'année 2024, les séances d'activités physiques adaptées proposées aux seniors du territoire, en partenariat avec l'association SIEL BLEU. Les séances se dérouleraient de janvier à décembre 2024.

5 sites sont concernés par cette action : Avesnes-le-Comte, Beaufort-Blavincourt, Monchy au Bois, Savy-Berlette et Warlus.

Monsieur le Vice-Président précise qu'une participation financière sera demandée aux participants pour l'année 2024. Le montant sollicité est le même que celui demandé en 2023.

- 57 euros pour les habitants de la Communauté de Communes
- 114 euros pour les habitants extérieurs à la Communauté de Communes

Monsieur le Vice-Président précise qu'une convention pluriannuelle lie la Communauté de Communes et le département du Pas de Calais du 1er Septembre 2022 au 31 Aout 2025 et permet à ces ateliers de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la conférence des financeurs à hauteur de 3500€ par an.

Suite à l'avis favorable de la Commission Action Sociale en date du 28 novembre et du Bureau du 6 décembre 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :

- fixer la participation annuelle des adhérents à 57 euros pour les habitants de la Communauté de Communes et à 114 euros pour les habitants extérieurs à la Communauté de Communes
- signer l'ensemble des documents nécessaires à cette action
- inscrire les crédits nécessaires au BP 2024
- solliciter la participation financière du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19 /12/2023 et publication ou notificatio du 19 /12/2023